



OBJET AMENDÉ
<b>PR 58-2020 Budget 2021</b>
AUTEUR(S) DE L'AMENDEMENT
<b>Chantal Landeiro</b>

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Voici ci-dessous un dépôt d'amendement(s) au préavis indiqué en marge.

## Amendement 1

<b>Point/paragraphe/compte concerné</b>	Compte 180.3651 : Soutiens réguliers
<b>Modification proposée</b>	Modification du montant de CHF 70'000.00 pour un soutien au réseau VLS et porter ce montant à CHF 0.00.
<b>Explication</b>	Le soutien au réseau VLS fera l'objet du préavis 62-2021.

## Amendement 2

<b>Point/paragraphe/compte concerné</b>	Compte 230.3315 : Amortissement patrimoine administratif
<b>Modification proposée</b>	Modification du montant de CHF 165'000.00 et le porter à CHF 183'000.00.
<b>Explication</b>	A la demande de la commission des finances, le préavis 10-2012 devra être clôturé et amorti dès 2021.